



LIMOUSIN SPORT SANTE

Réseau Limousin de promotion du sport et de l'activité physique adaptée,
pour préserver et améliorer la santé.



1/ Assemblée Générale ordinaire, du 10/09/2020

L'Assemblée Générale (A.G.) de Limousin Sport Santé (LSS), s'est tenue, le 10 septembre 2020 à 18h30, à la Maison des Sports 35 Bd Beaublanc – 87100 LIMOGES, avec possibilité de participation par Visio (Zoom).

50 membres étaient présents ou représentés, à cette A.G.

26 PRESENTS à Beaublanc

Dr. Marie-Thérèse ANTONINI, Pr. Françoise ARCHAMBEAUD-MOUVEROUX, Dr. Michel BARRIS, Mme Danielle BEAUBERT, Mme M. Thérèse CHASTAGNOL, Dr. Jean-Louis CHEVREUIL, Mme Dominique DECOUX, Dr. Fabienne DESCHAMPS, M. Jacques FAUGERAS, Dr. Marie-Laure FÉRIAL, Mme Marie-Christine HELIAS, Dr. Michel JACQUET, M. Christian LAGRANGE, Mme Marie-Noëlle LAVALADE, M. François MARCELAUD, Mme Mauricette MAZIÈRE, Mme Monique MONTCHATY, M. Jean-Marie MOULIN, Dr. Philippe NALIER, M. Michel OLIVIER, Mme Patricia RATIER, Mme Ghislaine REBEYROL, Mme Marie-Claude ROMAN, Dr. Françoise THARAUD, Pr. Nicole TUBIANA-MATHIEU, Pr. Patrice VIROT.

11 PRESENTS par Visio

Mme Rima CAMBRAY, M. Jean-Louis CAPAZZA, M. Patrick CHARPENTIER, M. Thierry CHATENET, Dr. Annie CHEIPE, Dr. Yves FEYFANT, M. Guy MATEJKA, M. Daniel, SAUTERAUD, Mme Irène SIMON, Mme Corinne TETANY, M. Philippe VIREPINTE.

13 REPRESENTES (par délégation de pouvoir)

Dr Annick BRUZAT, Dr. Jean-Luc BUGEAUD, M. Daniel, ESCALIER, Dr. Jacques FAURE, M. Jean-François FAURE, M. Jérôme GRAMOND, Mme Sandrine LÉBOEUF, Dr. André N'GUYEN, Dr. Bernadette PAILLER, Dr. Martine PREVOST, M. Jean-François PRIOT, Mme Mireille SUCHAUD, M. J-François TEYSSANDIER.

INVITES PRESENTS :

M. Richard LABARTHE (représentant par Visio, Mme Marie-Pierre MULLER), Mme Sylvie ROZETTE, Mme Chérifa TLEMSANI (représentant M. J.-C. LEBLOIS). De nombreuses personnalités ont été excusées.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Myriam PINOL, M. Philippe FREDON.

P. VIROT adresse quelques mots d'accueil et de remerciements, à tous les participants.

Validation du compte rendu de l'AG du 4 avril 2019

Le compte rendu de l'assemblée générale du 4 avril 2019, de Limousin Sport Santé, a été validé à l'unanimité.

Rapport du Président : P. Viro

Il a été rappelé la composition du Conseil d'Administration et du bureau de LSS, élus l'an dernier pour 3 ans.

Le nombre d'adhérents aux 3 Collèges est en diminution (88 en 2018, 105 en 2019 et 82 en 2020), surtout par oubli de certains membres de confirmer leur adhésion à LSS. La collaboration des personnels de santé, en plus des médecins, est souhaitée depuis plusieurs années ; cela doit être un objectif pour admettre plus de kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers..., dans le collège 1.

Pour le sport santé, l'année 2019 a surtout été marquée par la mise en œuvre du **Schéma Régional du Sport Santé Bien-Etre en Nouvelle Aquitaine 2019-2024 (SSBE NA)**. Il prévoit la nomination d'un coordonnateur PEPS (Prescription d'Education Physique pour la Santé) par département et l'adoption progressive par les associations sportives, de chartes

« DECLIC », « ELAN » ou « PASSERELLES » selon l'encadrement de la pratique de l'activité physique adaptée.

Les Tutelles ont proposé à Limousin Sport Santé de porter **le poste de coordonnateur PEPS**, pour la Haute-Vienne, ce qui a été validé et une Coordonnatrice PEPS 87 a été embauchée le 1^{er} septembre 2020 : Laetitia MOMAUD.

De plus, 2019 a été l'année de création des premières **Maisons Sport Santé**, par le ministère des solidarités et de la santé-ministère des sports. LSS a déposé un dossier qui a été accrédité, pour Limoges, sur le site de Beaublanc. En Haute-Vienne, une autre maison Sport Santé a été créée à Saint-Yrieix, au complexe aqua-récréatif Villa-Sport. L'action de ces Maisons Sport Santé est la formation et l'information sur l'ensemble du sport santé, pour le territoire de Limoges et de ses alentours. Elle a ouvert le 1^{er} septembre 2020.

Il a été évoqué l'articulation de ces différentes fonctions de LSS, couvrant des territoires différents : passerelles sur 3 départements, coordonnatrice PEPS sur 1 département et Maison Sport Santé sur 1 ville. Il a été rappelé que LSS va continuer, à améliorer et développer le fonctionnement des passerelles, important relais entre les médecins prescripteurs et les associations sportives, car elles ont prouvé leur utilité. LSS va aussi harmoniser ses actions et ses nouvelles fonctions, avec les recommandations du schéma SSBE NA.

Des informations ont été apportées sur les conséquences de l'épidémie COVID 19, en 2020, avec l'arrêt, puis la reprise prudente des passerelles, en respectant scrupuleusement les mesures publiées fin septembre par le Ministère chargé des Sports dans le « Guide de Rentrée sportive » du 2 septembre 2020.

Pour l'avenir, les projets prioritaires restent la création et le développement des passerelles et du rôle de la coordonnatrice PEPS 87, ainsi que l'ouverture au public de la Maison Sport Santé. Il faut encore améliorer les relations avec les divers partenaires, motiver plus de personnels de santé, entraîner plus d'associations sportives à l'APA.

Le CDOS 87, a précisé son programme de développement des stages de formation des éducateurs pour augmenter le nombre d'associations sportives pouvant être habilitées comme Déclic, Elan ou Passerelles.

Le quitus a été accordé à l'unanimité, au Président (qui remercie l'assemblée).

Rapport de la secrétaire : N. Tubiana-Mathieu

L'activité 2019 et l'évaluation de LSS, ont été présentées par le Pr. Nicole TUBIANA-MATHIEU, secrétaire de LSS.

Les points forts mentionnés, ont été :

- Le bon fonctionnement de presque toutes les 17 passerelles LSS, dont 4 ont été créées en 2019 : Brive-19, Lubersac-19, Dournazac-87 et le Secours Populaire de Limoges-87.
- L'accroissement du nombre des inclusions dans les passerelles : 81 inclusions en 2016, 262 en 2017 et 372 en 2018 et 438 en 2019. En septembre 2020, le total cumulé atteint 1326 adhérents à une passerelle de LSS, depuis sa création.
- L'importante participation des médecins prescripteurs d'une activité physique : 21 médecins en 2016, 78 médecins supplémentaires en 2017, 125 en 2018 et 116 nouveaux médecins en 2019. En septembre 2020, le total cumulé atteint 352 médecins différents, ayant collaboré avec LSS depuis sa création.
- Le suivi après les passerelles : 53 % des personnes qui ont terminé l'activité dans une passerelle LSS, ont poursuivi une activité régulière, dont 42% dans une structure sportive ou une association d'Usagers et 11 % seules. Les autres, 46%, ont abandonné ou sont perdus de vue. Cela doit être précisé pour chercher des solutions.

- Les résultats des évaluations des participants par les éducateurs des passerelles. Les participants aux passerelles sont en majorité des femmes (80%) de 55 ans en moyenne, (de 17 à 90 ans). 12 mois après l'inclusion, le poids et le périmètre abdominal diminuent un peu. Mais les performances, lors du test de marche, augmentent nettement, ainsi que les résultats des tests de souplesse et d'équilibre. Le questionnaire RPAQ indique toujours une nette diminution de la sédentarité (-1h/jour).
- Parmi les projets de LSS : des thèses médicales ont été soutenues, d'autres sont en cours. Les participations à des réunions et congrès nationaux sur le Sport Santé ont été énumérées. Un thème prioritaire reste l'évaluation, des progrès des participants au programme d'activité physique, mais aussi de l'intérêt des questionnaires utilisés.

Le quitus a été accordé à l'unanimité, à la Secrétaire.

Rapport du Trésorier : F. Marcelaud

Origine des financements de LSS.

Le compte de résultat 2019 a été présenté et discuté.

LSS ne prévoit pas de cotisation d'adhésion. Le financement, détaillé dans le rapport du trésorier, vient de subventions : de la DRJSCS Nouvelle Aquitaine (CNDS), de l'ARS Nouvelle Aquitaine, de la région NA, de la CPAM 87 et de la Fondation de France pour le Contrat local de santé de Haute-Corrèze (Ussel), de prestations fournies au CHU et des aides de municipalités.

Le total des charges, en 2019, s'est élevé à 97 500 € et celui des recettes à 98 292 €, correspondant à un résultat de + 792 €.

Le budget prévisionnel, 2020, affiche des charges et des produits équivalents, de 113 437 €.

Les détails de ce compte de résultat 2019, du bilan ainsi que celui du budget prévisionnel 2020, ont été remis aux membres présents et envoyés aux participants / Visio.

Le quitus a été accordé, à l'unanimité au Trésorier.

Le Président, la Secrétaire et le Trésorier renouvèlent leurs remerciements à tous les participants.

Interventions personnelles d'invités.

Mme Sylvie ROZETTE (Municipalité de Limoges), a exprimé ses appréciations, en majorité favorables, sur les actions présentées et M. Richard LABARTHE (DDCSPP 87) a précisé les contours et les projets du schéma régional SSBE.

2/ Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE, du 10/09/2020

Cette AG extraordinaire a succédé, à l'assemblée ordinaire, pour modifier 4 articles des statuts adoptés en 2015. Les modifications proposées sont **en gras et soulignées** :

Article 4 : Organisation administrative de l'association

Le titre du collège 3 devient : Collège **des usagers et** des acteurs de l'éducation et de la promotion de la santé.

Ce terme d'Usagers utilisé couramment, depuis la création de LSS, pour nommer ce collège 3, n'apparaissait pas dans les statuts.

Article 8 : Qualité de membre

Chaque membre, à jour de sa cotisation **et ayant confirmé dans l'année sa demande de participation à LSS,** pourra intégrer un des 3 collèges.

Cette modification pratique décrit mieux la réalité, puisque les cotisations à LSS sont gratuites et l'adhésion à l'un des collèges nécessite une confirmation annuelle, de la participation.

Article 9 : Perte de la qualité de membre

Cette modification précise le remplacement des membres qui quittent LSS.

- Les membres du collège 1 des professionnels de santé, élus à titre personnel, ne seront remplacés, s'ils quittent l'association, qu'à la prochaine A.G. électorale.
- Les membres du collège 2 des représentants du champ sportif et associatif et du collège 3 des usagers et des acteurs de l'éducation et de la promotion de la santé, sont élus pour représenter leur structure. S'ils quittent LSS ou ne sont plus reconnus comme représentant de leur structure, ils seront remplacés par un membre désigné par le responsable de leur structure, pour maintenir la participation de leur structure, jusqu'à la prochaine A.G. électorale

Article 11 : Composition, nature et pouvoirs du conseil d'administration

Les présidents des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs : CDOS 19, 23 et 87, départements accueillant l'action de LSS, sont désignés membres de droit du conseil d'administration. Ils peuvent se faire représenter par une personne qu'ils auront désignée.

Le conseil d'administration est constitué de **18** membres (5 par collège) élus en assemblée générale, tous les 3 ans et des 3 présidents des CDOS 19, 23 et 87.

Cette modification est importante. Elle vise à augmenter la représentation des associations ou des comités départementaux sportifs, du collège 2, au sein du Conseil d'Administration. Cette nomination de droit des 3 représentants des CDOS au CA, permet d'autoriser 3 places supplémentaires, aux associations sportives ou CD, pour participer au Conseil d'Administration.

Ces propositions ont été validées à l'unanimité, à main levée pour les participants présents à la Maison des Sports et par vote personnel anonyme pour les participants par Visio.

Le Président a remercié toute l'assistance. La séance a été levée à 20h30.



Pr. P. VIROT
Président



LIMOUSIN SPORT SANTE

Président : Pr. P. VIROT, Secrétaire : Pr. N. TUBIANA, Trésorier : M. F. MARCELAUD

Adresse : Maison des sports – 35, Bd. de Beaublanc – 87100 LIMOGES

E-Mail : limousinsportsante@orange.fr - Tél : 06 87 08 54 78 - Site : <https://www.limousin-sport-sante.fr/>

